

Genève, le 16 mars 2012

*Aux représentant-e-s des médias
Aux représentant-e-s des autorités*

Conférence de presse de la Cour des comptes

Publication de deux nouveaux rapports

Dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance Organisation et surveillance de l'aide sanitaire d'urgence

A l'occasion de la parution de deux nouveaux rapports, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**vendredi 23 mars 2012 à 10h
à la salle des Fiefs**

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Monsieur Stanislas Zuin, président, Messieurs Stéphane Geiger et Daniel Devaud, magistrats titulaires ainsi que Madame Myriam Nicolazzi et Monsieur Marco Ziegler, magistrats suppléants, interviendront durant cette séance et vous présenteront un rapport relatif au dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance ainsi qu'un rapport relatif à l'organisation et la surveillance de l'aide sanitaire d'urgence.

Dans le cadre de son processus continu d'analyse des risques, la Cour des comptes a identifié le **dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance** comme présentant des risques élevés, notamment en raison du nombre d'acteurs intervenant dans le dispositif, de l'importance des fonds publics engagés, supérieurs à 100 millions F par an, ainsi que de l'offre insuffisante de places d'accueil et des disparités auxquelles sont exposées les familles en quête d'une place. L'audit analyse la gouvernance et l'organisation du dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance (canton et communes) sous l'angle de l'efficacité et de l'efficience, du bon emploi des fonds publics, ainsi que de la conformité aux dispositions légales et réglementaires. La Cour a plus particulièrement examiné les activités et tâches du canton en matière d'autorisation et de surveillance des lieux de placements d'enfants à la journée, ainsi que celles des délégations ou services de la petite enfance créés au sein de la Ville de Genève et de 5 autres communes.

Compte tenu des risques liés à l'activité **d'aide sanitaire d'urgence** (contrôle du matériel ambulancier, délivrance des autorisations d'exploitation aux sociétés d'ambulance, etc.) et du nombre d'acteurs privés et publics intervenant dans le dispositif (ambulances privées, centrale 144, service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS), service de sécurité de l'aéroport (SSA), services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) des hôpitaux universitaires de Genève (HUG), etc.), la Cour des comptes a entrepris un audit qui a pour objectif d'analyser le dispositif d'aide sanitaire d'urgence sous l'angle de l'efficience de l'organisation (bon emploi des fonds publics) et de la conformité avec les bases légales et réglementaires (légalité). Il est axé sur l'organisation du dispositif d'aide sanitaire d'urgence ainsi que sur sa surveillance par le service du médecin cantonal (SMC) rattaché au département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES).

Dans l'attente de vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas Zuin
Président

*Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur Stanislas ZUIN, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel : stanislas.zuin@etat.ge.ch*